

Compte-rendu de la commission extramunicipale des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires qui a eu lieu le jeudi 3 décembre à 18 heures en salle du Conseil (Mairie de Loriol)

Présents :

- Elus : Jérémy RIOU (adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires), Virginie LOZANO (conseillère municipale déléguée aux écoles), Katia CHANAL (conseillère municipale déléguée à l'EVS), Jennifer THEUREAU (conseillère de la minorité), Céline POURCHAILLE,
- Représentants des parents d'élèves : Virginie HOULOTTE (suppléante St François), Elodie MANGIN (suppléante JJ Rousseau élémentaire), Estelle COURTIAL (titulaire JJ Rousseau élémentaire), Julie SANCHEZ (titulaire J Ferry élémentaire), Floriane CHAPLAIN (suppléante J Ferry maternelle), Anne NOWAK (titulaire JJ Rousseau maternelle)
- Techniciens : Sylvie REYNAUD (responsable de l'accueil/ secrétariat des affaires scolaires, extrascolaires et des sports), William GÉROMET (responsable site JJ Rousseau/ St François), Jonathan POUDEVIGNE (responsable site J Ferry), Yohan TAVAN (directeur des affaires scolaires, extrascolaires et des sports)

Excusés :

- Elu : Claude AURIAS (Maire de Loriol), Ghislain COURTIAL (élu de la minorité)

Jérémy RIOU (JR) souhaite la bienvenue aux membres de la commission et exprime son souhait de mettre en place cette commission de manière régulière (2 fois par an) : **la première, après les premiers conseils d'écoles, et la seconde en mars/ avril dans l'optique de préparer la rentrée scolaire à venir.**

JR précise que les suppléants et les titulaires sont les bienvenus à cette commission. Cette première commission s'est trouvée restreinte au regard du contexte sanitaire actuel.

Yohan TAVAN (YT) met en avant l'organigramme de la commune et décrit les missions de la direction des affaires scolaires, extrascolaires et des sports, qui comporte près de 40 agents, et qui gère pour les écoles de Loriol les services suivants :

- le service animation : périscolaire, extrascolaire,
- le service cantine pour les 2 écoles publiques,
- le service accueil /secrétariat des affaires scolaires, extrascolaires et des sports,
- la gestion du car de la plaine,
- le sport scolaire pour les 2 écoles publiques.

Mais aussi :

- La gestion de la piscine municipale,
- La gestion des plannings des équipements sportifs,
- Le relationnel avec les associations sportives,
- L'organisation ou la co-organisation d'événements sportifs ou portés vers l'enfance.

YT rappelle que l'organigramme a été construit en mettant en corrélation les besoins de la population, les moyens de la commune à disposition et en regroupant certains services qui portaient des valeurs communes (pour cette direction : l'éducation, l'animation et le sport).


La direction des affaires scolaires, extrascolaires et des sports travaille en étroite collaboration avec les autres directions de la commune. Elle interagit aussi avec d'autres partenaires comme l'école de musique, les centres musicaux ruraux (CMR), et assure le suivi des crédits alloués aux écoles publiques et privées.

YT précise que les agents BCD intervenant dans les écoles ont été rattachés à la direction Culture, Animation, Solidarité et Citoyenneté et notamment au service Lecture Publique.

ÉCOLES JJ ROUSSEAU ET ST FRANÇOIS

William GÉROMET (WG) présente ses missions : gestion des activités périscolaires matin, soir et mercredis, de la pause méridienne, des ATSEM, des activités extrascolaires sur les petites et grandes vacances. WG décrit le fonctionnement de ses services dans le cadre du périscolaire et de la cantine.

Périscolaire matin :

- Accueil 7 h 30 – 8 h 30 

- Deux sites d'accueil : « Canard Sauvage » pour les maternelles (JJ Rousseau et St François), Préfabriqués et hall école pour les élémentaires (JJ Rousseau et St François)

- 2 agents au « Canard Sauvage » et 3 au « préfabriqués hall »

Temps de pause méridienne :

- Effectifs moyens par jour (calculés sur le mois de novembre 2020 soit 16 jours) :

o Maternelles : environ 38

o Élémentaires : environ 100

- Personnel encadrant :

o Maternelles : 4 agents surveillance intérieur/extérieur (services techniques)

1 ATSEM surveillance intérieur (service scolaire/extrascolaire)

o Élémentaires : 4 agents surveillance intérieur (services techniques)

o 1 responsable restauration collective

o 1 responsable service affaires scolaires/extrascolaires

- Fonctionnement :

o Maternelles : 1 service et 2 salles

o Élémentaires : 2 services (environ 40min/service) et 1 salle

- Organisation :

o Maternelles : 45 min de restauration

45 min de temps libre (jeux extérieurs, temps calme)

o Élémentaires : 40 min de restauration/service

40 min de temps libre/service :

▣ Jeux extérieurs (cours de récréation)

▣ Jeux intérieurs (hall de l'école)

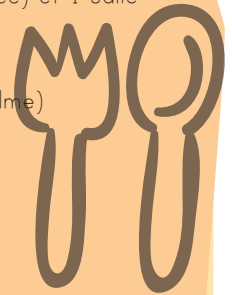
Périscolaire soir :

- Accueil à partir de 16 h 00 – 19 h 00 

- Trois sites d'accueil : « Canard Sauvage » pour les maternelles (JJ Rousseau et St François), Préfabriqués pour les plus grands des élémentaires et hall école pour les plus petits des élémentaires (JJ Rousseau et St François)

- 2 agents au « Canard Sauvage » jusqu'à 18 h 00, 3 agents au hall jusqu'à 18 h 00 et 2 agents aux préfabriqués jusqu'à 18 h 00.

- 18 h 00 à 19 h 00, 2 agents au « Canard Sauvage » avec tous les enfants qui restent.




GRUPE SCOLAIRE JULES FERRY

Jonathan POUDEVIGNE (JP) présente ses missions : gestion des activités périscolaires matin, soir et mercredis, de la pause méridienne, des ATSEM, des activités extrascolaires sur les petites et grandes vacances.

Jonathan POUDEVIGNE (JP) décrit le fonctionnement de ses services dans le cadre du périscolaire et de la cantine du groupe scolaire J Ferry.

Périscolaire matin :

- Accueil 7 h 30 – 8 h 20 

- Un seul site d'accueil (salle polyvalente côté élémentaire) : les maternelles et élémentaires, séparés au mieux.

- 2 agents : un 3^e animateur lorsqu'il y a plus d'enfants.

À 8 h 10, un agent part avec les maternelles afin de les accompagner en classe (poser leurs affaires, mettre leurs chaussons et les accompagner devant leurs classes).

- L'animateur qui reste avec les élémentaires les garde dans le cours.

Temps de pause méridienne :

- Effectifs moyens par jour en Novembre 2019 : 136 enfants

- Effectifs moyens par jour en Novembre 2020 : 120 enfants

- Personnel encadrant :

o Maternelles : 4 agents en surveillance à l'intérieur : 3 agents des services techniques et 1 ATSEM. (Pendant 30 minutes seulement les 3 agents des services techniques en surveillance - 15 minutes fin du repas et 15 premières minutes en surveillance à l'extérieur.

o Élémentaires : 3 agents en surveillance à l'intérieur - services techniques)

5 agents surveillance à l'extérieur (service scolaire/extrascolaire)

o 1 responsable restauration collective

o 1 responsable service affaires scolaires/extrascolaires

- Fonctionnement :

2 services mais seulement un seul réfectoire pour les deux écoles

o Maternelles : 1 service (jusqu'à 12 h 30)

o Élémentaires : 2 services (environ 40 min/service)

- Organisation :

o Maternelles : 40-45 min de restauration

40-45 min de temps libre (jeux extérieurs, temps calme) les classes sont séparées sur la continuité du temps scolaire.

o Élémentaires : 40 min de restauration/service

40 min de temps libre/service :

- Les classes sont séparées avec un agent (sauf deux sur le terrain multisports), lieux d'activité : Salle polyvalente, BCD, petite salle, cours d'écoles, préau, terrain multisports.

Rentrée dans les classes en décalé. Les classes des plus grands rentrent à 13 h 20 et les classes des petits à 13 h 30.

CAS PARTICULIERS :

Lorsque les maternelles arrivent à un effectif de 40 sur la cantine, une classe des élémentaires qui mange au premier service (Classe 3 de Mme GUERREIRO) bascule au second service. Un agent extérieur bascule en renfort pour le service à l'intérieur.

Périscolaire soir :

- Accueil à partir de 16 h 10 – 19 h 00 

- Deux sites d'accueil : salle de motricité pour les maternelles avec deux agents.

- "Cantine" pour les élémentaires avec 4 agents. Après le goûter, les enfants sont répartis sur les lieux d'activité (cours d'école, cantine, salle des maîtres, salle polyvalente après présentation des animateurs sur les activités du soir.

- A 17 h 45, les élémentaires basculent côté maternelle.

- 18 h 00 à 19 h 00, 2 agents en salle de motricité avec tous les enfants encore présents.



JR rappelle le coût engendré par la crise sanitaire actuelle pour la commune : près de 150 000 euros. La commune cherche des pistes pour réaliser des économies ou augmenter ses recettes : l'une d'entre elles consisterait à déclarer le temps méridien auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) afin de récupérer des recettes de la part de la CAF.

JR rappelle que les crédits attribués aux écoles ont été maintenus malgré la crise sanitaire. JR mentionne que comme prévu, la facturation à la minute pour le périscolaire se mettra en place dès le 1^{er} janvier 2021. La perte de recette pour la municipalité est estimée à environ 10 000 euros.

Sylvie REYNAUD (SR) fait état de son service : il est composé d'un responsable et de 3 agents qui se partagent un ETP (emploi temps plein) et qui l'accompagnent. Elles gèrent la facturation, les inscriptions du périscolaire, de l'accueil de loisirs, de la cantine et travaillent en collaboration avec certains partenaires (CAF, Mission locale, Médecine du travail...) dans le cadre des services hébergés à l'Espace Marie Jehanne Battesti. SR note la particularité de ce service où les relations humaines sont importantes (avec sa richesse, ses limites et ses difficultés...).

Elle décrit par ailleurs la facturation à la minute pour le périscolaire.

Jusqu'en 2020, voici son fonctionnement :

Ouverture des écoles à 8 h 30

- Le matin : décompte à la demi-heure avec un battement de 5 min

Exemple : arrivée à 7 h 55 = ½ heure de facturée // Arrivée à 7 h 50 = 1 heure de facturée.

Actuellement, l'accueil périscolaire est décompté comme suit (fin de l'école à 16 h pour JJ Rousseau, à 16 h 15 pour Jules Ferry et à 16 h 30 pour St François).

- Le soir : de la sortie des classes jusqu'à 17 h 05 = 1 heure de facturée.

Après 17 h 05, facturation à la demi-heure (toujours avec le battement de 5 min)

Au 1^{er} janvier, l'accueil sera décompté à la minute en prenant en compte les horaires spécifiques de chaque école. La facturation se fera donc à la présence réelle, à la minute (une attention toute particulière sera portée aux fratries qui ne sont pas sur le même site).

FACTURATION PERISCOLAIRE



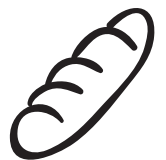
JR mentionne qu'à l'issue des élections municipales et après avoir fait un état des lieux des services, cette facturation à la minute apparaissait, selon lui, et à la demande de beaucoup de parents, comme une priorité malgré la perte de recette significative. Il s'est donc employé, accompagné des services, à y remédier au plus vite. JR précise que cette facturation à la minute ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des tarifs. Les usagers verront donc forcément leurs factures baisser.

SR évoque la commande des repas pour la cantine : le nombre exact de repas réservé par les familles est commandé. Donc en effet, il n'y a pas de supplément à servir, ni trop de gaspillage. Après avoir travaillé avec plusieurs prestataires, API semble assez correct dans la composition de ses menus.

Pour le car de la plaine, le nombre d'enfants inscrits à ce jour est de 29. Une famille a déménagé.

Le maximum de place est de 30. A ce jour, le matin 13 enfants sont présents et le soir, environ 17.

Avec le COVID, certains parents télétravaillent ou sont au chômage.



Estelle COURTIAL (EC) souhaite souligner la qualité de l'accueil du périscolaire et de l'accueil de loisirs et désire que le message soit passé aux équipes d'animateurs.

JR souhaite que l'on vote le règlement intérieur. Il rappelle que le collège n'a pas été associé à cette commission. En effet, le collège, géré par le Département, ne semble pas avoir les mêmes problématiques que les écoles élémentaires de Lorient. Le règlement est voté à l'unanimité et sera porté à la connaissance de tous les parents s'ils le souhaitent (en ligne sur le site de la commune). JR est élu vice-président de la commission à l'unanimité.

JR précise que ce règlement fera l'objet d'une délibération en CM en janvier 2021.

JR propose d'échanger autour de différentes thématiques :

CAR DE LA PLAINE

JR évoque un service discriminant. La municipalité souhaiterait opter pour un service équitable pour tous les Loriolais, quel que soit leur secteur d'habitation. Connaissant l'historique de ce dispositif, JR comprend que le fait d'évoquer son arrêt peut susciter un certain mécontentement, notamment pour ses utilisateurs. Il rappelle cependant le coût de ce service (30 000 euros par an) et exprime le souhait de trouver une alternative. Il rappelle toutefois que ce service sera maintenu le temps de la trouver.

Les RPE échangent alors autour de ce service. Certains évoquent un service acquis, notamment au regard d'autres avantages qu'ils n'ont pas (tout à l'égout, eau potable), d'autres souhaitent que ce service soit étendu à d'autres quartiers (Pierres Blanches, côteau). Les propositions sont présentées : maintien ou non de la gratuité, agrandir le tour, proposer un car plus grand, solliciter les cars du Conseil départemental, multiplier les arrêts, réaliser un sondage pour mettre en relief les réels besoins...D'autres solutions sont évoquées : retour à un pedibus (géré par qui ? Les parents ? Des agents municipaux ?), la mise en place de véhicules électriques.

Virginie HOULOTTE (VH) présente une pétition de 167 signatures pour maintenir à minima ce service en l'état et évoque les inconvénients d'habiter à plusieurs kilomètres du centre-ville de Loriol. JR demande à la commission de réfléchir à cette thématique et de revenir force de proposition, à coût identique, pour la prochaine commission.

CANTINE

JR évoque la cantine et questionne les parents sur la pertinence de mettre en place un substitut au permis à points, abandonné par la Municipalité à la rentrée de septembre dernier.

WG et JP décrivent une situation plutôt maîtrisée. Les problèmes sont minimes. Les responsables font le lien avec les familles et le corps enseignant, cela se passe plutôt bien : l'idée est de passer par la communication et l'échange, créer une relation de confiance avec les enfants et les familles.

EC souhaite cependant interpeller la municipalité sur l'encadrement de la cantine JJR maternelle largement perfectible (cris réguliers, remarques déplacées...de la part de certains agents). Elle remet en question le manque de formation de ce personnel tout en comprenant que ce temps peut-être complexe à gérer pour ce dernier (temps de décharge pour les enfants, besoin de s'exprimer, de se défouler...). Peut-être est-il possible de mettre en place des outils permettant davantage de valoriser, de mettre en avant les bons comportements des élèves et ainsi davantage les responsabiliser (code couleur, curseur...) ?

JR évoque la nécessité d'optimiser le temps, chaque enfant doit déjeuner en 40 min au minimum. Il n'est pas tout le temps aisé de mettre en place de nombreux outils pédagogiques, les équipes vont cependant réfléchir dans ce sens.

Jennifer THEUREAU (JT), propose d'afficher des images, des règles de vie explicites pour les enfants, des outils ludiques. Elle propose aussi que certains agents de cantine soient formés ou écartés de ces services si leurs missions ne sont pas remplies correctement.

Il est évoqué la possibilité de former ces agents voire de les réorienter, de mettre des animateurs à l'intérieur...

Katia CHANAL (KC) évoque la cantine de La Voulte qui utilise un self-service : cela se passe bien, les enfants se sentent responsabilisés, peut-être ont-ils plus l'opportunité de bouger...

EC mentionne que certains enfants souffrent réellement de ce bruit ambiant.

WG mentionne qu'en tant que responsable et ancien animateur, il est déjà présent sur le terrain, et que certains agents sont demandeurs d'outils et les appliquent.

EC rappelle que l'écoute est importante, il faut être rassurant et anticiper les éventuels débordements.

A l'extérieur, il est noté que cela se passe bien. Les enfants sont correctement encadrés.

YT mentionne que former des agents peut prendre du temps, ce temps d'échange avec les agents a été réduit au regard de la crise sanitaire, le nouveau projet d'administration est encore très récent. Des actions seront mises en place pour améliorer cela.

JR exprime la nécessité de refaire le point à ce sujet lors de la prochaine commission.

DIVERS

JR rappelle les efforts consentis par la collectivité avec une augmentation des heures attribuées au sport scolaire (2 ETAPS), une augmentation des heures de musique (coût de 33 000 à 48 000 euros pour les CMR soit une augmentation de 45 %), la mise en place d'un accueil de loisirs prévu sur l'ensemble de la période d'août 2021 (jusqu' au 27 août) et le souhait d'étendre cet accueil en 2022 sur les vacances de Noël (1 semaine).

EC souhaite que la collectivité mène une réflexion sur les horaires de fin des accueils périscolaires des mercredis et des vacances. En effet, le périscolaire se termine à 19 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis alors que pour les autres accueils du mercredi et des vacances, l'accueil se termine à 18h. Ce n'est pas très cohérent au regard des parents qui travaillent... YT évoque le problème lié aux amplitudes horaires (les agents ne peuvent pas débiter leur service à 7 h 30 le matin et travailler en continu jusqu'à 19 h), il faudrait mettre en place une double équipe. Se pose alors la difficulté de trouver du personnel compétent et qualifié (obligation liée à Jeunesse et Sport). Les tarifs étant à la journée, on pourrait imaginer une nouvelle tarification pour le matin et le soir, en sus de la tarification journée, afin de satisfaire les besoins de certains parents.

EC demande si les enfants de l'USEP, le mercredi, pourraient aller au périscolaire à midi, à 13 h 30 ou à 15 h 30. Les services répondent que c'est déjà le cas avec un accueil à partir de 11 h 30, avec accompagnement au repas et prise en charge l'après-midi si les familles ont inscrit leurs enfants sur la période citée.

Sur proposition de JT, JR informe que les tarifs de la cantine scolaire seront votés en amont cette année (février/mars), ils suivront l'inflation (peu d'augmentation) et seront communiqués aux familles lors des inscriptions en avril/mai.

EC évoque certaines plaintes au niveau des repas, des problèmes de quantité, pas assez de pain ni de sauce à salade. WG informe que le service se fait en plusieurs passages, il se peut que les enfants mangent leur salade sans attendre que la sauce vinaigrette arrive.

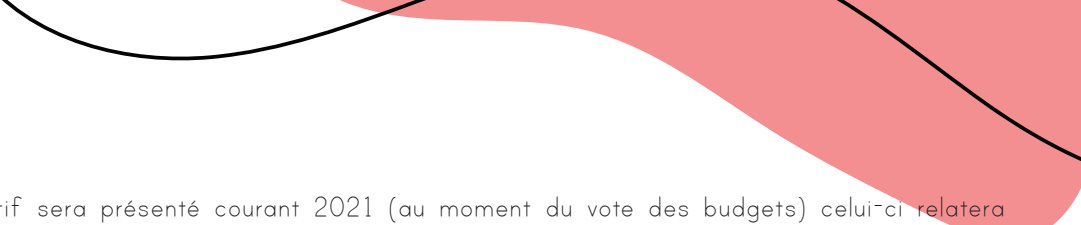
Anne NOWAK (AK) demande la raison pour laquelle les maternelles payent le même prix que les élémentaires ?

SR mentionne que le nombre de repas est commandé au plus juste, au regard du nombre d'inscrits. Elle indique que le grammage est identique et qu'API ne distingue pas les maternelles des élémentaires sur les tarifs facturés à la commune. Il est rappelé qu'un repas végétarien est proposé par semaine.

JR accorde que les quantités peuvent paraître un peu juste mais c'est aussi une volonté de lutter contre le gaspillage. Il indique y avoir mangé et pense que pour quelques euros, cela lui semble correct. Il propose aux RPE d'aller sur site visiter API à Loriol, éventuellement de commander des plateaux repas pour mieux apprécier la qualité des repas...

EC propose une visite un samedi.

YT informe qu'au regard des autres prestataires connus des services, la société API a toujours eu une longueur d'avance en terme de qualité, d'écoute et de réactivité.



JR informe qu'un document exhaustif sera présenté courant 2021 (au moment du vote des budgets) celui-ci relatara l'ensemble des travaux qui seront réalisés sur le mandat au regard des choix des élus. JR évoque l'amiante à l'école maternelle JJ Rousseau, l'isolation de l'école JJR élémentaire, le parking JF élémentaire, la cantine JF maternelle. Ce document sera présenté lors de la prochaine assemblée.

EC informe l'assemblée qu'un courrier à destination de l'inspecteur de l'Education Nationale a été rédigé pour ouvrir une classe SEGPA au collège Daniel Faucher. En effet cette classe répondrait à un réel besoin pour un certain nombre d'enfants en difficulté et dont les structures d'accueil sont souvent éloignées de leur domicile. Elle sollicite les RPE ainsi que la commune pour co-signer ce courrier. Ces derniers y sont favorables.

Fin de la commission : 20 h 45

